



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220614-DBC20220614_05-DE
Reçu le 24/06/2022
Publié le 24/06/2022

N° DBC 20220614-05

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2022 à 13H

Date de la convocation : 08 juin 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 juin 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Chantal CHASSANG, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Éric CABROLIER, Michel GONIN, Didier ROMEUF, Martine MUÑOZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Serge THEALLIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Serge FAYET, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Jean-Éric GARRET, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PISCINE DE ST REMY SUR DUROLLE : Proposition d'activités sur les
saisons estivales**

Rapporteur : Frédéric CHONIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE en date du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

En 2021, des activités aquatiques pour adultes ont été mises en place à la piscine intercommunale de St Rémy/Durolle.

Au 1^{er} juillet 2022 le centre aquatique intercommunal ouvrira ses portes. Afin de proposer la même offre de service sur les deux équipements, les mêmes activités seront mises en place sur les saisons estivales à compter de 2022.

Le recrutement d'un personnel qualifié permettant de planifier à nouveau sur des créneaux spécifiques (en dehors des heures publiques) des séances d'aquabike, aquagym ou d'aquatrainning.

AR Prefecture

063-200070712-20220614-DBC20220614_05-DE
Reçu le 24/06/2022
Publié le 24/06/2022

Il est proposé un prix de 5€ pour la participation d'une séance sur les deux équipements. Ce prix n'inclut aucunement un droit d'entrée à la piscine.

TOTAL VOTANTS : 22	Conseillers présents : 23	Représentés : 1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22	Pour :	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

